



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3438

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Chemin Petit, de l'avenue Général Leclerc à la voie de la Dombes - Travaux d'aménagement modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3438**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Chemin Petit, de l'avenue Général Leclerc à la voie de la Dombes - Travaux d'aménagement modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement modes doux du chemin Petit à Caluire et Cuire fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Une délibération du Conseil n° 2018-2886 du 9 juillet 2018 a décidé d'une individualisation d'autorisation de programme de 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal afin de permettre la réalisation des travaux.

Cette portion du chemin Petit est le lien manquant entre la piste cyclable sur l'avenue Général Leclerc et la Voie Verte de Caluire et Cuire, dite voie de la Dombes (circulation piétonne et cycle uniquement).

La voie présente les caractéristiques suivantes :

- un emplacement réservé n° 8 de voirie au plan local d'urbanisme (PLU) sur les terrains agricoles du chemin Petit,
- une entrée et sortie du parking d'Auchan Caluire et Cuire sur le chemin Petit,
- un seul trottoir sur le chemin Petit, côté Auchan,
- une chaussée en mauvais état.

La voie est empruntée par les bus de la ligne 70 et S5.

II - Projet

La réalisation du projet a nécessité l'acquisition de terrains, ainsi que les évictions de l'exploitant agricole et de l'association d'irrigation.

Lors de l'estimation du foncier, seul le montant de l'acquisition a été pris en compte.

Les montants des indemnités d'éviction ont été négociés récemment. Le montant de ces 2 indemnités nécessite une augmentation de 26 000 € TTC de l'enveloppe foncière.

Par ailleurs, les négociations foncières se sont soldées par des travaux supplémentaires (muret, clôtures) pour un montant estimé à 74 000 € TTC supplémentaires pour les travaux de voirie.

III - Calendrier prévisionnel

La fin des travaux est prévue à l'été 2019.

IV - Montage financier

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire s'élève à 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement du chemin Petit à Caluire et Cuire.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 100 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal - exercice 2019 sur l'opération n° 0P09O5591.

Le montant de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 1 000 000 € TTC pour le budget principal en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.